



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Floquet Monopole

Question écrite n° 48084

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de Floquet Monopole dans le departement du Doubs detenu majoritairement par le groupe americain Dana. Celui-ci cherche a se debarrasser de cette entreprise qui represente pourtant un atout considerable dans la filiere des equipementiers de l'automobile. Les salaries, les syndicats, les elus, la population s'inquietent de l'avenir de cette usine qui compte 120 salaries qui produit des axes de pistons et dont le chiffre d'affaires est compose a 80 % par les commandes de Renault et Peugeot. Les qualites de production et de savoir-faire des salaries sont confirmes par l'obtention du certificat Iso 9002 et recevront prochainement la norme E.A.Q.F. Il l'informe que le groupe Malhe industriel allemand s'interesse a Floquet Monopole pour recuperer les clients et la production sans se soucier du maintien de l'emploi et de l'entreprise sur le site de la localite du Vieux Charmont. Le groupe Malhe, qui possede une entreprise de production d'axes de pistons en Allemagne, a la pretention de transferer les atout de Floquet Monopole sans se soucier de l'emploi et du site industriel. Cette demarche inadmissible et inacceptable qui equivaudrait a une delocalisation est refusee par les personnels et les syndicats. Il lui demande de refuser cette delocalisation et de rechercher une solution industrielle valorisant cette entreprise en cooperation avec Renault et P.S.A. pour assurer le maintien de l'emploi et de l'entreprise sur la localite du Vieux Charmont. Il lui renouvelle sa demande de debattre et de voter une loi pour agir contre les delocalisations.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48084

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 642